



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre  
Cinquante-deuxième à cinquante-cinquième session  
Glasgow, 31 octobre-6 novembre 2021**

Point 13 d) de l'ordre du jour

**Mise au point et transfert de technologies  
et mise en place du Mécanisme technologique  
Relations entre le Mécanisme technologique  
et le Mécanisme financier de la Convention**

**Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme  
financier de la Convention**

**Projet de conclusions proposé par la Présidente**

L'Organe subsidiaire de mise en œuvre, ayant examiné les progrès réalisés par le Comité exécutif de la technologie, le Centre-Réseau des technologies climatiques, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial en vue de consolider les relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier :

a) S'est félicité des progrès que le Comité exécutif de la technologie, le Centre-Réseau des technologies climatiques, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial ont accomplis en vue de consolider les relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier, et dont ils ont rendu compte dans leurs rapports annuels à la Conférence des Parties, conformément au paragraphe 9 de la décision 14/CP.22 ;

b) A demandé au secrétariat d'établir, sous réserve de la disponibilité de ressources financières, une note d'information sur les activités qu'ont menées le Comité exécutif technologique, le Centre-Réseau des technologies climatiques et les entités fonctionnelles du Mécanisme financier en vue de consolider les relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier, afin qu'il l'examine à sa cinquante-sixième session (juin 2022) ;

c) Est convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa cinquante-sixième session en vue de recommander un projet de décision pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa vingt-septième session (novembre 2022).

